

Sous-direction Technique

Date : 03/10/2023

Réf : AT/DO12/Sous-D.TEC/146/2023

A Monsieur : KHELIF HAMZA

Gérant de l'entreprise : ETB KHELIF HAMZA

Quartier Rte Annaba 1 Ilot 28/655 /Tébessa.

Objet: Mise en demeure.

Il m'a été donné de constater que vous n'avez pas entamé les travaux de Raccordement des abonnés en FTTH au profit du CMP Bir El Ater; objet de l'ODS N° : 228/2023 depuis l'acquisition de l'ODS le : **26/09/2023** à ce jour.

A cet effet ; j'ai le regret de vous mettre en demeure pour entamer les travaux dans les plus brefs délais.

En cas d'inexécution de vos travaux je me verrais dans l'obligation de résilier votre convention « Travaux de raccordement final des clients en fibre optique » et « Travaux de raccordement final des clients en cuivre » selon l'article N° 32.

Le Directeur Opérationnel des Télécoms Tébessa.



03-OCT 2023

Le Directeur Opérationnel des Télécommunications
de Tébessa
Lcukmane ALLAB